

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1861

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

Extrait de jugement

Date : 17 décembre 2025.

Jugement d'homologation de l'accord.

843 713 645 RCS Lille Métropole.

FONCIERE W.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers..

Adresse : 19, rue Lepelletier, 59000 Lille.

Date : 17 décembre 2025.

Jugement d'homologation de l'accord.

879 664 878 RCS Lille Métropole.

WTL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : L'acquisition, l'administration directe ou indirecte, la gestion par baux ou autrement, la cession de tous biens et droits mobiliers et immobiliers; l'acquisition, l'aménagement, la réhabilitation, la rénovation et la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers, notamment par lots, ainsi que leur exploitation par location jusqu'à la vente ou l'échange, y compris en qualité de marchand de biens.

Adresse : 19, rue Lepelletier, 59800 Lille.

Date : 17 décembre 2025.

Jugement d'homologation de l'accord.

898 921 689 RCS Lille Métropole.

W2.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : L'acquisition, l'administration directe ou indirecte, la gestion par baux ou autrement, la cession de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. L'acquisition, l'aménagement, la réhabilitation, la rénovation et la vente ou l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers, notamment par lots, ainsi que leur exploitation par location jusqu'à la vente ou l'échange, y compris en qualité de marchand de biens..

Adresse : 19, rue Lepelletier, 59800 Lille.

Complément de jugement : Jugement d'homologation de l'accord intervenu dans la procédure de conciliation. Le jugement est déposé au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance.

